

2008/150 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT
(DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

« Cette association créée en 1992 réunit les associations et les
personnes ayant pour objectif de promouvoir et de contribuer à la protection et
l'amélioration de l'Environnement.

Les membres de cette association sont répartis en 4 collèges dont le
collège des membres de droit au sein duquel la Ville de Lyon dispose d'un
administrateur pour la représenter au Conseil d'Administration.

Je vous propose la candidature de Guylaine GOUZOU-TESTUD. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ,

DELIBERE

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil
d'Administration de la Maison Rhodanienne de l'Environnement :

- Guylaine GOUZOU-TESTUD

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB